

DOUANES D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Les plus anciens d'entre nous se souviennent des multiples implantations immobilières douanières sur notre région. À Bordeaux, par exemple, la promenade des quais était encombrée de multiples hangars dont certains abritaient des services douaniers, en banlieue existait le bureau de Bruges, il y avait aussi un service de contrôle au tri postal de la gare Saint-Jean et un bureau de douanes jouxtant les entrepôts de "feu" SERNAM.

Mais, les douanes de Bordeaux ont depuis fait leur révolution et cela de façon entière semble-t-il puisque le DI de Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Serge PUCETTI, ayant annoncé son intention de réduire à seulement 2 implantations les structures douanières intra-Bordeaux, il est fort probable que la douane loue des plateaux à quelques dizaines de mètres de l'ancien bureau de la gare. Ainsi la boucle serait bouclée et la révolution aboutie !

Sur la photo ci-contre vous pouvez voir l'ancien bâtiment



photo prise par le SRE (Syndicat Régional d'Enquêtes) UNSA

qui abritait le bureau de Bordeaux St-Jean et au derrière les nouvelles constructions qui permettront de loger des services douaniers. Cette implantation devrait cumuler, outre le clin d'œil à nos anciens, deux avantages :

- le premier des locaux modernes et fonctionnels ;
- le second une proximité avec la sortie Belcier de la gare (3 minutes à pied).

Mais l'Unsa Douanes de Nouvelle-Aquitaine n'arrête pas là ses investigations et vous montre en **exclusivité nationale** la nouvelle brigade des douanes située à Mios dans le secteur est du Bassin d'Arcachon ou ouest de Bordeaux (selon que vous préférez être à l'est ou à l'ouest!).

Les derniers mouvements de mutations décidés récemment (avril) à la Direction générale ont permis d'affecter 3 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie C sur cette nouvelle implantation que rejoindront également les agents de la brigade de surveillance d'Arcachon.



Ce nouveau fleuron de l'administration des douanes a le privilège de se situer à proximité immédiate d'un axe de passage très important et a donc vocation à toucher dans le mille les grands courants de fraude traversant la région.

L'Unsa Douanes de Nouvelle-Aquitaine déplore que la réalisation de cette superbe structure passât par la fermeture de la brigade d'Agen.

Nous avons combattu sans succès ce projet de fermeture de la brigade Lot-et-Garonnaise qui sera malheureusement effective le 1^{er} septembre 2018.



Autre point qui nous chagrine, est le classement en déménagement et non en restructuration, de l'actuelle brigade des douanes d'Arcachon.

Était en jeu le bénéfice du dispositif social pour les éventuels ayant droit de la brigade d'Arcachon. Peut-être était-ce une question de principe, mais nous dénonçons là toute l'argutie déployée par l'administration lorsqu'elle entrevoit une perte financière pour son budget au bénéfice des agents.

Mais responsabilité syndicale il y a également : en effet lors du passage en CT local, le vote proposé faisait état d'un déménagement pour la brigade d'Arcachon et non d'une restructuration.

À l'époque l'ensemble des OS avaient, sans exception, observé un refus de vote qui équivaut à une abstention.

La bonne attitude eut été de voter en bloc « contre » de manière à faire revenir ce point de l'ordre du jour d'un futur CT sous une nouvelle formulation comme le prévoit le règlement de ces instances.

**C'est donc une leçon pour l'avenir qui nous a été donnée.
L'UNSA DOUANES de Nouvelle-Aquitaine s'engage donc à œuvrer dans
l'unité syndicale pour une pratique syndicale pertinente, utile et efficace
en excluant tout positionnement stérile.**

COMBATS D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN



Les opérations tests de vote électronique ont eu lieu en avril avec un échantillon représentatif d'agents. Elles ont constitué à nos yeux un probant succès.

Le prestataire choisi pour l'organisation de ces élections, DOCAPOST, ayant déjà œuvré à la Poste et à Orange, possède une solide expérience dans ce domaine. Par ailleurs il y aura une expertise extérieure indépendante tout au long du processus tant dans le domaine de la cryptographie que de l'audit des

procédures (sincérité et anonymat des opérations).

2 nouveautés :

- proportionnalité Homme/Femme chez les candidats ;
- seuil passant de 20 à 100 agents pour avoir plus d'1 titulaire dans une instance de CAP.

Une journée d'information était organisée par le Ministère à l'IGPDE de Vincennes début avril en direction des personnels administratifs concernés par le test (dont la douane de Nouvelle-aquitaine) et des fédérations syndicales.

Pour notre région, seul le représentant de l'Unsa douane était présent (il faut dire que cela impliquait dans cette période instable à la SNCF un départ à 5h23 du matin et un retour en soirée).

La semaine suivante, un bureau de vote fictif installé à Bordeaux a pu procéder aux opérations de l'élection test sur 3 jours. Toutes les OS étaient invitées et même si elles n'étaient pas toutes présentes, nous avons pu « essayer les plâtres » et roder sur un échantillon de quelques 130 agents électeurs la future échéance qui se déroulera grande nature de fin d'année.

Le vote a donné une participation de 65 % mais attention, le résultat est "à tempérer" car aucune campagne syndicale ni enjeu de vote n'était présent ! De plus le vote était possible durant 1 jour et demi et non 6 jours ou plus comme cela sera le cas en fin d'année.

À remarquer surtout qu'aucun vote n'a été enregistré nul, ce qui marque un réel progrès démocratique par rapport aux élections papiers de l'an dernier. Rappelons-nous l'an dernier les dizaines de bulletins non valables qui privaient ces électeurs d'expression !

Notons que même un clic pouvait s'effectuer sur un vote "blanc", ce vote restant toujours comptabilisé comme non exprimé.

C'est donc une nouvelle manière de vous exprimer démocratiquement que vous étrennerez en fin d'année et qui confortera selon nous la démocratie.

L'an dernier, seule l'Unsa de Nouvelle-Aquitaine avait proposé le vote électronique pour parer à ces désagréments contre l'avis de tous y compris de la hiérarchie douanière locale de l'époque.

Mais il n'est jamais trop tard pour changer d'avis ... et faire de la démocratie un combat d'hier, d'aujourd'hui et de demain !

CAPL D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN ?

Le 5 avril a eu lieu à Bordeaux la CAPL du Tableau d'Avancement aux grades de C1 et CP pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Si l'exercice est habituel et renouvelé chaque année, il génère de part l'actualité du moment des échanges qui diffèrent d'une CAPL à l'autre.

L'Unsa Douanes a décliné la déclaration préalable suivante :

« Monsieur le Président,

Tout d'abord l'Unsa Douanes de Nouvelle-Aquitaine déplore la suppression du plan de qualification ministériel qui se traduira négativement pour les agents par un moindre volume de promotions.

Nous profitons également de cette réunion pour vous demander sur quelle CAPL aurons-nous à examiner les recours contre les refus des demandes de télétravail ? Nous attirons particulièrement votre attention sur la souplesse de gestion qu'aurait pu offrir le télétravail dans des périodes de transport difficile tel que nous le vivons actuellement.

D'autre part, nous entrons dans la phase préparatoire du vote électronique de fin d'année, qui renouvellera, entre autre, cette instance. L'Unsa douanes de Nouvelle-Aquitaine souhaite que ces opérations se déroulent dans les meilleures conditions, notamment que l'ouverture par les agents d'un compte permettant ensuite de voter ou non, soit systématisé.

Ces futures élections marqueront également une autre nouveauté, l'obligation de présenter des listes respectant la proportionnalité Hommes/Femmes. Nous souhaitons un engagement pour qu'aucune CAPL ne soit fixée un mercredi et si elle a lieu le jeudi que la préparation puisse se faire le mardi. De plus nous souhaitons un bornage de fin maximale de réunion, ce qui serait bien utile pour les CTSD qui ont tendance à se terminer tardivement.

Enfin, Monsieur le Président, nous souhaitons attirer votre attention à quelques jours des CAP de mutation sur les états des emplois vacants au 1^{er} mars de votre DI parus sur l'application courrier. En

effet, alors que vous nous avez informé de votre volonté de combler certains postes (exemple, l'équipe Maître de Chien à Limoges), le tableau pré-cité ne fait pas état de vacance. Y-a-t-il une anomalie ? »

Cette liminaire et les débats qui s'ensuivirent ont permis à Monsieur Serge PUCETTI de fournir les réponses suivantes :

- Il confirme la tenue de prochaines CAPL qui examineront les refus des demandes de télétravail ;
- pour répondre aux difficultés engendrées par les grèves de transport, il privilégie les solutions individuelles dont il laisse aux chefs divisionnaires le soin de décider de l'opportunité ;
- Concernant la durée des CT il tiendra compte des souhaits des représentants du personnel pour ce qui concerne la fin des réunions en fixant pour chaque point de l'ordre du jour une durée indicative afin que chacun puisse contribuer à l'objectif d'horaire de fin. Si un CT devait se terminer tard il n'est pas opposé à autoriser une nuitée supplémentaire pour les participants ;
- il indique enfin que le comblement des postes d'EMCAS a été demandé.

La suite de la CAPL a permis de valider unanimement le TA au grade de C1.

Pour le TA au grade de CP l'administration après avoir rayé du tableau, conformément à la note de la DG, les agents ayant obtenu en 2017 (année d'évaluation 2016) la mention d'alerte a voté pour.

La CGT, Solidaires et la CFDT ont voté contre.

Pour notre part, nous n'avons pas validé ce tableau en nous abstenant car un des deux agents écartés avait vu sa demande en révision d'entretien professionnel techniquement non traitée pour cause de délai dépassé, le privant ainsi d'un éventuel effacement de sa mention d'alerte.

TSI : LA MODERNITÉ EN BUTE AU FORMALISME

La situation des TSI de la Direction de Bordeaux est toujours dans le rouge du fait d'une surcharge de travail connue et chiffrée mais qui ne peut recevoir de réponse positive de la part du DI car budgétairement la DI n'a pas d'allocation de prime TSI supplémentaire.

Bien que le travail soit assuré grâce aux efforts quotidiens des agents composant la cellule TSI, cette situation ne peut perdurer indéfiniment, une solution doit être recherchée.

COTISATION SYNDICALE, PENSEZ-Y !

La réduction d'impôt pour la cotisation 2018 est égale à 66 % de la cotisation ou 100 % pour les personnes déclarant aux frais réels.

AC	65 €	C2	89 €	inspecteur	117 €	IP2/IP1	144 €
ACP2	78 €	C1	95 €	IR3	127 €	DSD2/DSD1	154 €
ACP1	85 €	CP	101 €	IR2	132 €	DF/DI	175 €
				IR1	137 €	ADMINISTRATEUR CIVIL	218 €

ÉCRIVEZ A L'ADRESSE SUIVANTE : unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr

CALENDRIER

- LE 3 MAI CAPC DE RECOURS EN NOTATION ET DE TA À C1
- LE 15 MAI CAPL DE LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE C2
- DU 15 AU 17 MAI L'UNSA DOUANES PREND DE LA HAUTEUR EN TENANT SON CONGRÈS QUADRIENNAL À MORZINE
- LE 24 MAI CAPC DE RECOURS EN NOTATION ET TA À CP

